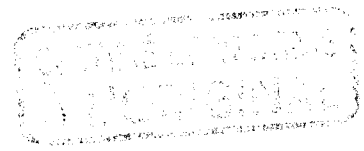


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEAUVAIS - 6001 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/10/2024 - 5111 - 2018 B 00716 - 844 034 603 - A.R.C.B



RESULTAT COMPTABLE

SASU A.R.C.B.

M. ARCIET ARNAUD

60590 LABOSSE

Exercice du 01/01/2023

au 31/12/2023

Bilan Actif

	Exercice N clos le 31/12/23			N-1 31/12/22
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Net
<i>Capital souscrit non appelé</i>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immob. incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations, matériel et outill. indust.	50 698,10	15 564,36	35 133,74	40 638,18
Autres immobilisations corporelles	7 627,99	5 464,03	2 163,96	2 768,62
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (évaluées meth. mise eq.)				
Autres participations (2)				
Créances rattachées à des particip.(2)				
Autres titres immobilisés (2)	30,00		30,00	30,00
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)	290,00		290,00	290,00
Total actif immobilisé	58 646,09	21 028,39	37 617,70	43 726,80
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	42 538,93		42 538,93	41 322,67
En-cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances				
Clients et comptes rattachés (3)	124 048,25		124 048,25	183 484,00
Autres créances (3)	17 919,43		17 919,43	19 873,73
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	0,01		0,01	7,65
Charges constatées d'avance (3)				
Total actif circulant	184 506,62		184 506,62	244 688,05
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
Total général	243 152,71	21 028,39	222 124,32	288 414,85

Renvois : (1) dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immobilisations financières nettes		(3) part à plus d'un an	
immobilisations :		stocks :		créances :	

Bilan Passif

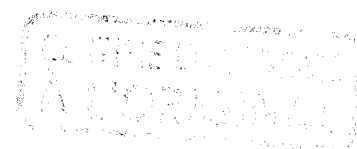
		Ex. N 31/12/23	N-1 31/12/22
		Net	Net
Capitaux propres			
Capital social (dont versé 3 000) ou individuel		3 000,00	3 000,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport,...			
Ecart de réévaluation (2)			
Réserve légale (3)		300,00	300,00
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3) (4)			
Autres réserves			
Report à nouveau		34 352,65	39 933,66
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-25 881,10	-5 581,01
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		11 771,55	37 652,65
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total des produits et avances			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions pour risques et charges			
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)		34 063,91	70 931,14
Emprunts et dettes financières divers (7)		21 968,27	4 203,51
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Autres dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		104 703,22	129 413,83
Dettes fiscales et sociales		44 417,37	41 013,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		5 200,00	5 200,00
Produits constatés d'avance (5)			
Total des dettes		210 352,77	250 762,20
Ecart de conversion passif			
Total général		222 124,32	288 414,85
R e n v o i s	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) .dont réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	(2) .dont écart de réévaluation libre		
	(2) .dont réserve de réévaluation (1976)		
	(3) .dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
	(4) .dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants		
	(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	200 205,37	234 377,42
	(6) .dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	17 658,78	47 867,10
	(7) .dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

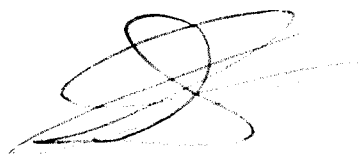
	Exercice N clos le 31/12/23			N-1 31/12/22
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises Production vendue (biens et services)	267 241,76		267 241,76	513 616,41
Montant Net du Chiffre d'Affaires	267 241,76		267 241,76	513 616,41
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits (11)			4 000,00 5,86	8,00
Total des produits d'exploitation (2)		(I)	271 247,62	513 624,41
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes (3) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales (10) Dotations sur immobilisations -dotations aux amortissements -dotations aux provisions sur actif circulant : dotations aux provisions pour risques et charges : dotations aux provisions Autres charges (12)			74 399,87 -1 216,26 127 522,23 1 956,40 61 770,29 20 291,51 8 245,77 207,59	132 324,19 275 362,98 2 381,00 73 546,58 21 295,06 7 106,76 7 280,68
Total des charges d'exploitation (4)		(II)	293 177,40	519 297,25
1- Résultat d'exploitation (I-II)			-21 929,78	-5 672,84
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		(III) (IV)		
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5) Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) Autres intérêts et produits assimilés (5) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0,02	
Total des produits financiers (V)			0,02	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées (6) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 921,31	893,17
Total des charges financières (VI)			3 921,31	893,17
2 - Résultat financier (V-VI)			-3 921,29	-893,17
3 - Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-25 851,07	-6 566,01

Compte de résultat (suite)

	Ex. N 31/12/23	N-1 31/12/22
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30,03	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	30,03	
4 - Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-30,03	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)		-985,00
Total des produits (I+III+V+VII)	271 247,64	513 624,41
Total des charges (II+IV+VIII+IX+X)	297 128,74	519 205,42
5 - Bénéfice ou Perte (Total des produits - total des charges)	-25 881,10	-5 581,01



Certifié conforme, le gérant



SASU A.R.C.B.

SASU au capital de 3 000,00 euros

Siège social : M. ARCIET ARNAUD 4 RUE DU VIVERLOT 60590 LABOSSE

RCS n°844034603- RCS BEAUVAIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le 30 juin 2024, à 10 h 00, le soussigné Mr ARCIET ARNAUD, actionnaire unique de la société SASU A.R.C.B. dont le siège social est situé à LABOSSE a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 25 881,10 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 25 881,10 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2022 : NEANT
- Clôture au 31/12/2021 : NEANT
- Clôture au 31/12/2020 : 11 572,00 €

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

- LOCATION.

L'actionnaire unique approuve la convention visée à l'article L227-10 du code de commerce, conclue entre ARCIET ARNAUD et la société, le 01/01/2023, pour un montant de 4800 Euros, et mentionnée dans le rapport spécial établi à cet effet.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Monsieur ARCIET Arnaud a loué à la SAS A.R.C.B un bureau et un atelier pour un loyer annuel de 4800 Euros

Décision N° 4 - Ratification de la rémunération des dirigeants

L'actionnaire unique approuve les rémunérations versées au titre de l'exercice et composées comme suit :

- Pour Mr ARCIET ARNAUD, une rémunération brute et de 23 050,00 Euros.

Décision N° 5 - Fixation de la rémunération des dirigeants

L'actionnaire unique fixe sa rémunération brute annuelle en qualité de Président, à la somme de 23 050,00 Euros à compter du 01/01/2024.

Décision N° 6 - Situation du compte courant de l'actionnaire à la date de clôture

L'actionnaire unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

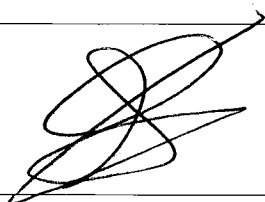
- Un solde Créiteur de 21 968,27 Euros, pour l'actionnaire unique.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'actionnaire unique du 30/06/2024.

Signature de la Présidence :

Mr ARCIET ARNAUD



Certifié conforme, le gérant

SASU A.R.C.B.

SASU au capital de 3 000,00 euros

Siège social : M. ARCIET ARNAUD 4 RUE DU VIVERLOT 60590 LABOSSE

RCS n°844034603- RCS BEAUVAIS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30/06/2024

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale, approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 25 881,10 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 25 881,10 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

- Au report à nouveau débiteur pour -25 881,10 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2022 : NEANT

- Clôture au 31/12/2021 : NEANT

- Clôture au 31/12/2020 : 11 572,00

Décision N°3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

- LOCATION.

L'assemblée générale approuve la convention visée à l'article L227-10 du code de commerce, conclue entre ARCIET ARNAUD et la société, le 01/01/2023, pour un montant de 4800 Euros, et mentionnée dans le rapport spécial établi à cet effet.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Monsieur ARCIET Arnaud a loué à la SAS A.R.C.B un bureau et un atelier pour un loyer annuel de 4800 Euros

Décision N° 4 - Ratification de la rémunération des dirigeants

Les actionnaires approuvent la rémunération de 23 050,00 Euros, versée au titre de l'exercice et composée comme suit :

- Pour Mr ARCIET ARNAUD, une rémunération brute et de 23 050,00 Euros.

Décision N° 5 - Fixation de la rémunération des dirigeants

L'assemblée générale décide que Mr ARCIET ARNAUD, percevra une rémunération brute annuelle de 23 050,00 Euros à compter du 01/01/2024.

Décision N° 6 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 21 968,27 Euros, pour Mr ARCIET ARNAUD.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Fait à LABOSSE
Le 30/06/2024

La Présidence de séance
Mr ARCIET ARNAUD

Certifie conforme, le gérant

